



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 948 - 15 février 2019

Retards dans le versement des indemnisations par SOLIMUT

De nombreux-ses collègues en demi-traitement suite à des congés de maladie (*notamment congés de longue maladie*) nous ont fait part de **retards** dans le **versement** des **indemnisations** par **SOLIMUT**, mutuelle prévoyance.

Précisons que les indemnisations apparaissent normalement sur les comptes bancaires des intéressés-ées le 3 ou le 4 du mois suivant le mois pour lequel les indemnisations étaient versées. Ainsi les indemnisations correspondant au mois de janvier 2019 auraient dû être créditées sur les comptes bancaires le 4 février 2019.

Des informations recueillies, il apparaît que certains comptes bancaires ont été crédités avec une dizaine de jours de retard.

Mais, les derniers dossiers relevant d'agents-es de l'Eurométropole ne seront finalisés qu'aujourd'hui. Les virements ne seront effectués que lundi.

Les comptes bancaires ne seront crédités que le **20 février 2019** au plus tôt.

La Direction des Ressources Humaines a été saisie de ces retards.

SOLIMUT explique ces retards d'une part par un changement de logiciel, d'autre part par des problèmes d'accès à Internet.

En tout état de cause, de tels **retards** ne sont **pas acceptables**.

Les collègues concernés-ées subissent une double peine. Gravement malades, ils-elles ont en plus des problèmes financiers.

Mise en œuvre du CPF au sein de l'EMS

Le compte personnel de formation (**CPF**) va être **mis en œuvre** au sein de l'**Eurométropole de Strasbourg**.

Nous présenterons ce dispositif, remplaçant le DIF, dans de prochains **INFOS DERNIÈRES**.

Des avancements de grade supplémentaires pour les rédacteurs

En réponse aux messages du **4 janvier 2019** et du **9 janvier 2019** de l'**UNSA**, la DRH a précisé que les résultats d'examens publiés par des centres de gestion en fin d'année dernière ont été pris en compte au titre des **promotions 2019**.

Voici les possibilités offertes pour les avancements de grade au sein du cadre d'emplois des rédacteurs :

- rédacteur principal de 2ème classe «examen» : 9 postes ouverts
- rédacteur principal de 2ème classe «au choix» : 27 postes ouverts
- rédacteur principal de 1re classe "examen" : 3 postes ouverts
- rédacteur principal de 1re classe "au choix" : 9 postes ouverts

Avancements aux échelons spéciaux

Suite à une demande du syndicat FO, la DRH a précisé que les **avancements** aux **échelons spéciaux** feront l'objet d'une campagne de promotion à part à l'issue de la campagne des promotions 2019.

Sont notamment concernés les grades de brigadier-chef principal, de chef de police et d'attaché hors classe.

Les propositions des directions seront probablement examinées en CAP à la rentrée.

Rythmes scolaires : Organisation des conseils d'école

Les **conseils d'école** devront être organisés d'ici au **20 mars 2019** pour se prononcer sur les modalités d'organisation de la semaine de **4 jours**.

La validation des nouvelles modalités d'organisation par la DASEN n'interviendra donc vraisemblablement que fin mars / début avril.